

Conditions de numérisation

Objet : prêt pour numérisation d'archives privées

Entre la Ville d'Aix-en-Provence,
ci-après désignée par « la Ville »

Et

Madame / Monsieur
[coordonnées]
ci-après désigné par « le prêteur »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le prêteur, propriétaire des archives décrites à l'article 2, déclare les prêter aux Archives Municipales d'Aix-en-Provence à des fins de numérisation et de restitution des originaux au prêteur.

Article 2 : Documents à reproduire

La reproduction portera sur les documents prêtés suivants :

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Les Archives municipales assurent la responsabilité des archives prêtées dans le cadre de la présente convention durant le temps du prêt.

Article 3 : Modalité de la reproduction

La reproduction est réalisée sur le site Les Méjanes, Bibliothèque patrimoniale et Archives Municipales - Michel Vovelle, 25, allée de Philadelphie 13100 Aix-en-Provence.

Article 4 : Destination des reproductions

Les archives prêtées sont numérisées par les Archives Municipales qui conserveront les copies numériques destinées à leur sauvegarde, à leur libre mise à disposition des publics pour consultation, en salle de lecture et sur internet, et à être réutilisées à des fins culturelles, éditoriales et pédagogiques ou expositions.

En contrepartie, une copie des fichiers des archives prêtées numérisées sera remise (clé USB, disque dur, via un transfert de fichier) à titre gracieux au prêteur.

Article 5 : Réutilisation des reproductions

5.1. Le prêteur autorise les reproductions de ces images pour les archives municipales, à des fins de conservation ou à des fins scientifiques (expositions, publications). En revanche, les archives municipales s'engagent à ne pas faire un usage ou une exploitation commerciale de ces reproductions.

5.2. Les reproductions de ces images par des tiers, à titre personnel et pour un usage privé ou pédagogique, seront libres.

5.3 Les demandes de reproduction de ces images pour des tiers, à des fins de publication papier ou numérique, seront libres.

Aix-en-Provence, le

Fait en 2 exemplaires.

**Pour la Ville d'Aix-en-Provence,
Les Archives Municipales d'Aix-en-Provence**

Pour [prêteur]

Signature + cachet

Signature